

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **24 (1879)**

Heft (10): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 10 (1879.)

Nouveau matériel de l'artillerie de campagne suisse.

Lorsqu'en 1874 la Suisse transforma son matériel d'artillerie de campagne, la pièce adoptée, notre 8,4 cm. bronze actuel, due en grande partie aux travaux de M. le colonel Bleuler, pouvait être mise au premier rang de celles qui existaient alors dans l'Europe entière. Sa vitesse initiale comparativement très grande, la construction ingénieuse de ses projectiles, de son shrapnel en particulier, la précision et la portée de son tir la mettaient bien au-dessus des pièces de campagne françaises, italiennes, autrichiennes et même allemandes. Grâce à l'emploi général du fer dans leur agencement, les voitures de nouvelle ordonnance, les affûts surtout, présentaient également une supériorité marquée sur les matériels étrangers.

De grands progrès ont été accomplis dès lors par nos puissants voisins. Après la guerre de 1870, les Français, qui avaient eu trop de preuves de l'immense infériorité de leurs bouches à feu, se mirent en devoir de les remplacer. Après avoir passé par une phase qu'on pourrait appeler transitoire, celle des canons Reffye de 5 et de 7, la transformation de leur matériel est devenue complète par l'adoption définitive des canons de 95, 90 et 80 mm. en acier, frettés, répondant à toutes les exigences actuelles. L'Allemagne, de son côté, adopta en 1873 deux nouvelles pièces de campagne, de construction Krupp, un 8 et un 9 cm. qui, peut-être, occupent encore le premier rang. En Autriche, le général Uchatius parvint, après une longue série d'expériences, à construire en 1875 des pièces de *bronze-acier* qui composent aujourd'hui l'armement de toute l'artillerie. Enfin l'Italie possède deux pièces, une de 7,5 cm. en bronze et une de 8,7 cm. acier fretté Krupp, qui mettent son artillerie de campagne à la hauteur de celles que nous venons d'énumérer.

Il résulte de ces perfectionnements successifs que notre pièce de 8 cm., autrefois la première, est descendue au dernier rang. Notre commission d'artillerie n'a pas attendu à maintenant pour se préoccuper de cet état de choses. Depuis plusieurs années, de nombreuses expériences avaient été faites, mais les résultats n'en étaient guère connus que des initiés. Aujourd'hui on a jugé bon de leur donner une publicité plus étendue, et une récente circulaire de l'instructeur en chef de l'artillerie, M. le colonel Bleuler, fournit sur l'état actuel la question des renseignements précieux.

Pour arriver à un remplacement successif de notre matériel d'artillerie de campagne, on procédera de la manière suivante :

Les bouches à feu de 8,4 cm. en bronze mises hors d'usage, et la munition tirée, seront remplacées par un 8,4 cm. nouveau modèle tout à fait à la hauteur des matériels étrangers. Après de nombreux essais, la commission d'artillerie s'est prononcée pour l'adoption d'une bouche à feu de 8,4 cm. en acier, frettée, système Krupp, avec